



**À SON ÂGE,
PAS BESOIN
DE SE JUSTIFIER.**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 juin 2019

SIMPLIFICATION DES ABONNEMENTS TCL : LA SEULE CHOSE QUE VOUS DEVEZ JUSTIFIER C'EST VOTRE ÂGE

A partir de la rentrée, les abonnements TCL et leurs tarifs seront désormais proposés selon l'âge des clients, et non plus selon leur statut. Cette simplification permettra une **meilleure lecture des tarifs et des conditions d'éligibilité**. Par conséquent, les **démarches administratives seront naturellement facilitées**.

UNE TARIFICATION SELON 5 TRANCHES D'ÂGE :



Deux exceptions liées au statut sont toutefois retenues pour avantager les étudiants jusqu'à 27 ans inclus qui bénéficieront du tarif 18-25. Les jeunes retraités dès 60 ans peuvent accéder au tarif 65 ans et plus pour compenser la perte de leur prime transport.

Cette nouvelle gamme tarifaire présente de nombreux avantages en matière d'accès aux titres :

Les abonnés *City Pass Jeunes* et *Pass Partout Jeunes* (45€) verront leur abonnement basculer automatiquement dans la tranche 18-25 ans (32€).

Un jeune adulte de moins de 26 ans, non étudiant, pourra bénéficier de l'abonnement 18-25 ans (32€) contre 64€ actuellement avec *City Pass* et profiter des mois de juillet et août offerts.

Les parents d'élèves n'auront plus à justifier de la scolarité de leur(s) enfant(s) chaque année ce qui allège les démarches administratives.

Les étudiants pourront souscrire à l'abonnement 18-25 ans, à tout moment, sans attendre le certificat de leur établissement d'enseignement supérieur qui ne sera plus nécessaire.

Enfin, les abonnements *Pass Scolaire*, *Campus*, *City Pass* et *Âge d'Or* disparaîtront au profit d'appellations plus lisibles : 4-10 ans / 11-17 ans / 18-25 ans / 26-64 ans / 65 ans et plus.

Aujourd'hui **les abonnements représentent 80% du trafic** sur le réseau TCL contre 65% en 2000.

95% des abonnés bénéficient d'au moins **50% de réduction notamment grâce à la prime transport** et à la tarification adaptée aux jeunes et aux personnes âgées.

LES TARIFS SOLIDAIRES & FAMILLES NOMBREUSES

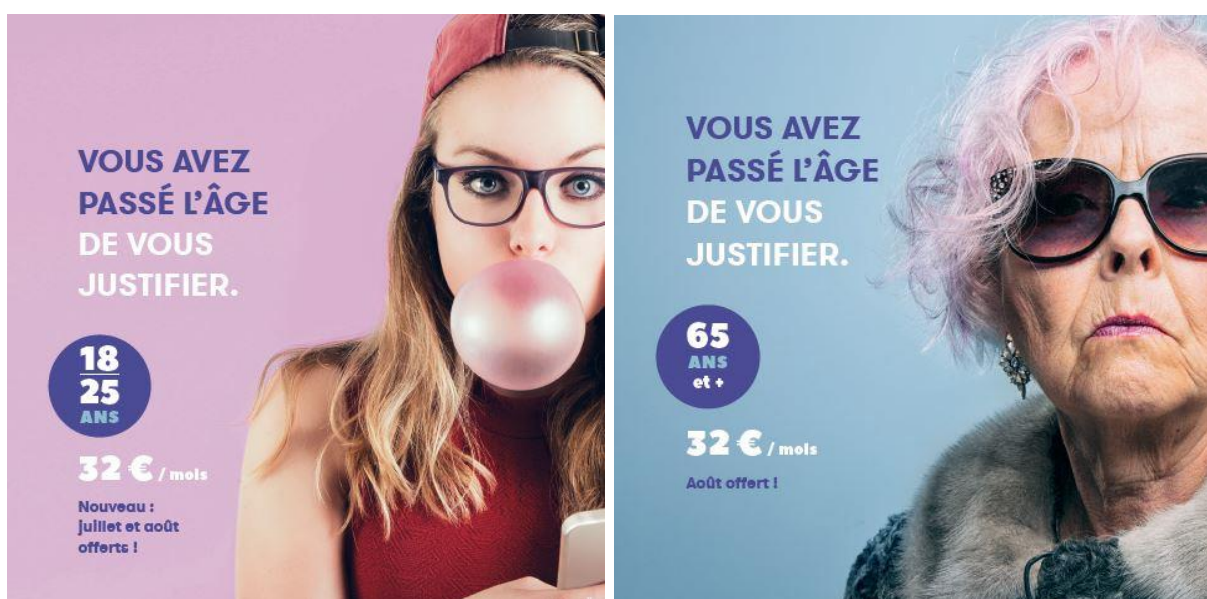
Les abonnements spécifiques qui nécessitent des justificatifs (pour les familles nombreuses, les bénéficiaires d'aides sociales, les personnes en situation de handicap...) changeront d'appellation, toujours par souci d'améliorer la lisibilité des titres :

AUJOURD'HUI	DÈS LA RENTRÉE
City Pass Cigogne	Famille Nombreuse
Pass 2 Partout (jeunes chômeurs, ARE, Pôle Emploi 1, Boursiers...)	Solidaire 1
Pass Partout S (AME, CMUC, Pôle Emploi 2...)	Solidaire 2
Personnes Mutilées -65 ans	Solidaire 3
Personnes Mutilées +65 ans & Personnes Malvoyantes	Solidaire 4

La gamme Solidaire permet une réduction de l'ordre de -75% à -80% selon les niveaux de revenus et -30% pour les familles nombreuses.

VOUS AVEZ PASSÉ L'ÂGE de vous justifier !

Pour accompagner cette simplification, **TCL lance une campagne de communication** dans les prochains jours. Elle vise à préparer la rentrée de septembre en expliquant les modifications apportées : « pour votre abonnement, la seule chose que vous devez justifier c'est votre âge. Tout simplement. »



COMMENT PRÉPARER LA RENTRÉE SCOLAIRE ?

Comme chaque année, TCL contacte les parents d'élèves en juin pour le renouvellement des abonnements de leurs enfants. Cette année, les démarches sont facilitées puisqu'il s'agit uniquement de choisir la formule la plus adaptée : mensuel, annuel ou en illimité par prélèvement automatique. Enfin, **les nouveaux arrivants** peuvent se procurer le formulaire d'abonnement dans le futur établissement scolaire de leur(s) enfant(s) ou **effectuer la souscription directement sur la boutique en ligne e-tecely.fr**.

Tous les autres titres seront disponibles dès le 20 août dans l'ensemble des points de vente.

CONTACTS PRESSE

Benoît GAILLET – bgaillet@keolis-lyon.fr – 06 34 39 87 05
Elodie MIJIEUX – emijieux@keolis-lyon.fr – 06 23 12 63 41

